

---

Séance du 12 septembre 2022

---

N° 35/2022

Enlèvement d'un  
préfabriqué école  
élémentaire.

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Fabienne THORRÉE, Sophia AUGER, Guillaume PORCHET, Marine SACRÉ.

**Excusés avec pouvoirs :** Christian PINEAU pouvoir à Annie GUILBERT, Thomas BEVILLE pouvoir à Lucy MOREAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL.

**Excusés sans pouvoir :** Patrick MOULINEAU, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE.

**Secrétaire de séance :** Raphaèle GONTIER.

Date de convocation : 8 septembre 2022

Date d'affichage : 15 septembre 2022

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	13
Excusés : .....	06
Pouvoirs : .....	03
Votants : .....	16

Transmission au contrôle de légalité le :

Certifiée exécutoire,



Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU

---

## N° 35 : Enlèvement d'un préfabriqué école élémentaire

---

Madame le maire expose : Le plus ancien des préfabriqués de l'école élémentaire est en très mauvais état et nécessite, si l'on souhaite le garder, une remise en état coûteuse.

Aujourd'hui, ce préfabriqué n'est plus utilisé si ce n'est pas la directrice du Centre de Loisirs pour du rangement. Après concertation à Madame PIPET, ce rangement peut se faire ailleurs d'une part. D'autre part, celui-ci ne conviendrait plus à une utilisation en classe (problème d'isolation, de chauffage et électricité à revoir...)

Il est donc proposé au Conseil municipal d'acter l'enlèvement de ce préfabriqué.

Après délibération,

Le conseil municipal accepte que soit enlevé, dans les meilleures conditions financières possible, ce préfabriqué.



Le Maire,

Lucy MOREAU